

Droit fiscal

Le budget démontre que le gouvernement fédéral impose les redevances provinciales parce qu'il veut forcer les gouvernements provinciaux à abaisser leurs redevances, parce qu'il veut qu'ils se montrent plus indulgents à l'endroit des compagnies de potasse, de leurs amis des corporations, des compagnies de pétrole et des grands argentiers des partis libéral et conservateur. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) l'a clairement établi. Le *Leader Post* de Regina du 30 novembre 1974 lui fait dire:

Certaines compagnies pétrolières ont brisé la promesse qu'elles avaient faite au gouvernement fédéral de ne pas insister auprès des provinces pour obtenir une réduction de redevances.

C'est un petit arrangement à l'amiable. Le gouvernement fédéral et les compagnies pétrolières s'unissent pour forcer les provinces à abaisser leurs redevances. Ils se partageront le montant de la différence, les compagnies en obtenant plus de la moitié et le gouvernement fédéral moins de la moitié. Ce dernier a joué son rôle. Le budget vise à presser les provinces. Il vise à les forcer à accorder aux compagnies pétrolières des profits encore plus gros.

Les profits de ces grandes compagnies ont toujours été élevés et, ces trois ou quatre dernières années, ont augmenté de 100 p. 100, 200 p. 100 ou plus. Et les citoyens canadiens qui sont propriétaires de ces ressources paient. Qui paient-ils? Des gens aux États-Unis et des gens siégeant à des conseils d'administration où le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) préférerait sans aucun doute être en ce moment.

M. Cullen: N'importe qui le préférerait en ce moment.

M. Benjamin: Ce budget est une tentative manifeste du gouvernement fédéral pour priver la Saskatchewan des avantages de la propriété et du contrôle des richesses naturelles. C'est violer l'esprit de la Confédération et retirer aux habitants de la Saskatchewan les grands avantages que leur procurent les richesses de leur province pour les remettre aux sociétés et au reste du Canada.

Cette situation pose un grave problème pour le Canada. Comme l'a déclaré le premier ministre à la Chambre, la question se résume à un partage équitable des revenus. De toute évidence, si c'est l'entreprise privée qui exploite ces ressources, elle devrait obtenir un rendement équitable pour compenser leurs frais raisonnables comme il se doit. Il est tout aussi évident que le gouvernement fédéral devrait pouvoir imposer les bénéfices des sociétés.

Et qu'est-ce qui devrait revenir au gouvernement provincial à titre de propriétaire de ces richesses? A mon avis, la réponse est simple: le meilleur prix possible. Assurément, si une société loue à bail des droits pétroliers du CP, celui-ci exige des redevances et des primes, se dédommage le mieux possible et laisse à la société des bénéfices attrayants et raisonnables. De toute évidence, le gouvernement provincial ne doit pas accepter moins pour les citoyens de la Saskatchewan que le CP pour lui-même.

Pour ce qui est de la péréquation, monsieur l'Orateur, le gouvernement a trahi cet accord. J'ai parlé de l'interdiction de déduire les redevances aux fins de l'impôt sur le revenu. Les citoyens de la Saskatchewan et de l'Alberta de même que leurs gouvernements ne se sont jamais dérobés quand il a fallu partager avec les Canadiens le prix de la crise mondiale du pétrole, et je rappelle que la Saskatchewan a volontairement renoncé à 400 millions de dollars. Elle ne s'en plaint pas. Les gens de la Saskatchewan ont tout fait pour la Confédération et l'unité nationale.

Aux termes de l'accord précédent, la Saskatchewan aurait pu recevoir jusqu'à \$6.50 le baril, quelle qu'ait été la

destination du pétrole. Les \$5.20 prélevés par le gouvernement fédéral ont coûté annuellement à la Saskatchewan près de 200 millions de dollars au chapitre des exportations. A cause du prix intérieur désigné de \$6.50 le baril, la Saskatchewan a donné 200 millions de dollars de plus à tous les Canadiens. Aussi, lorsque le ministre des Finances (M. Turner) parlait d'une méthode équitable de partage de nos ressources naturelles, ses propos n'étaient que sophismes et arguties. On a dit depuis que les provinces productrices ont fait preuve de beaucoup de civisme en faisant des concessions. Elles ont conclu un accord. Le ministre des Finances a dit qu'il était sans reproche, que toutes les initiatives du gouvernement fédéral étaient bonnes et que tout ce que les provinces avaient fait était mauvais. Personne n'a compris l'accord sauf le ministre des Finances, le premier ministre (M. Trudeau) et la bande de corneilles qui siègent derrière lui.

• (2050)

Une voix: Comme Otto.

M. Benjamin: Madame l'Orateur, j'aimerais citer les paroles du ministre à ce propos; elles sont tirées du *hansard*, à la page 2693:

En avril dernier, le prix du pétrole canadien est passé d'environ \$3.80 à \$6.50 le baril à la suite de l'accord réalisé le 27 mars au cours de la conférence des premiers ministres. Si les systèmes de redevances provinciales étaient demeurés sans changement, la part des recettes fiscales sur la production accordée aux gouvernements des provinces serait passée à environ 31 p. 100, celle du gouvernement fédéral, à environ 13 p. 100. Ainsi, le gouvernement du Canada au nom du peuple canadien tout entier aurait commencé à retirer une part plus juste des profits grandissants dus à l'augmentation des prix et au développement de l'industrie pétrolière. Cependant, la décision, prise par plusieurs provinces, d'augmenter de façon importante leurs taxes, redevances et autres recettes, modifia complètement ces perspectives.

Le ministre des Finances a commodément oublié que les nouvelles redevances provinciales étaient déjà instituées, contrairement à l'impression qu'il a essayé de donner, et étaient reconnues dans l'entente provisoire conclue lors de la conférence nationale de l'énergie.

Le ministre était tout à fait dans l'erreur, un peu plus loin dans le même discours, lorsqu'il a dit, comme en fait foi le *hansard* à la page 2693:

Pour les neuf derniers mois de 1974, la part du fédéral des recettes provenant de la production de pétrole aurait été réduite de 13 à 6 p. 100 alors que la part des provinces aurait grimpé de 31 à 42 p. 100.

J'aimerais savoir comment il en est arrivé à ces chiffres. Il a poursuivi en disant:

Pour le reste de la décennie, la part du fédéral n'aurait été en moyenne que de 8 p. 100.

Les pourcentages qu'a cités le ministre sont peut-être exacts, et pourtant la somme que le gouvernement fédéral aurait reçue serait demeurée inchangée ou aurait augmenté. Le ministre a oublié de faire ressortir ce point.

Qu'on me permette d'aborder maintenant la question de la Syncrude que nous avons à l'esprit depuis des semaines et qui a été mentionnée encore cet après-midi. J'ai observé attentivement les libéraux et les conservateurs lorsqu'ils ont ridiculisé le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) lorsque ce dernier a affirmé dans son discours sur le budget que nous devrions « nous occuper nous-mêmes du développement de la Syncrude. » On l'a interpellé en criant par exemple: « Le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles parle comme un créditiste des années 30: imprimez votre propre monnaie, allez-y, faites-le. »